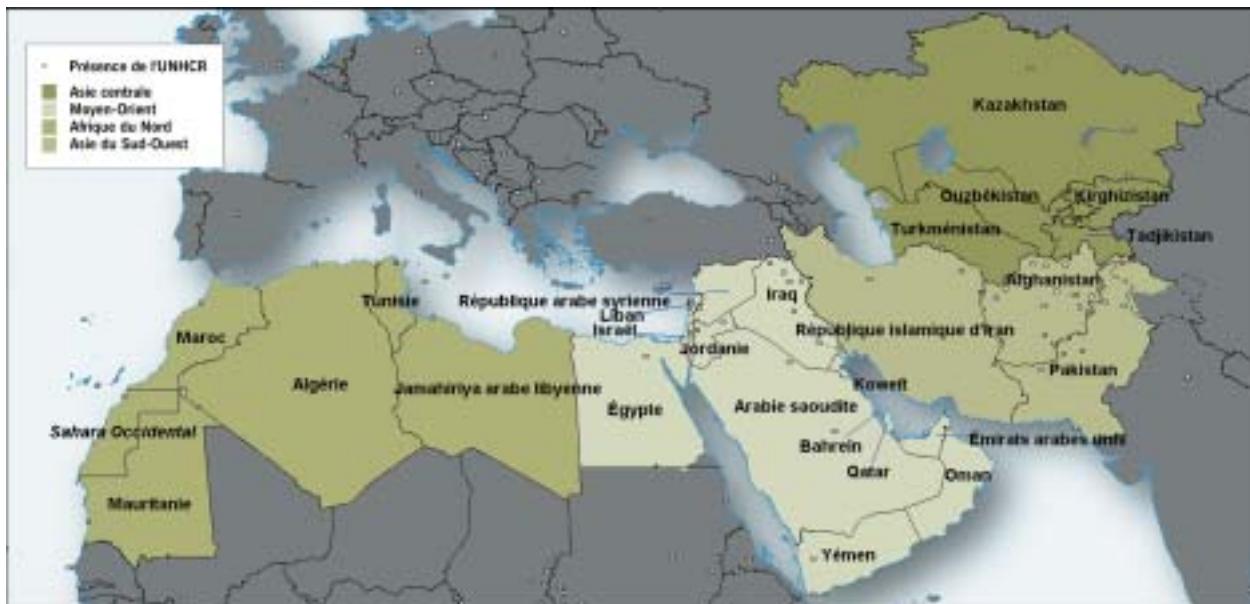


# CASWANAME



## Environnement opérationnel

Les opérations l'UNHCR en Asie centrale, en Asie du Sud-Ouest et au Moyen-Orient (CASWANAME) couvrent une région étendue, diverse et souvent instable, où il est parfois difficile de faire face comme il se doit à des situations de déplacement.

En Asie centrale, le contexte général de protection s'est dégradé en 2006. Les événements survenus en mai 2006 à Andijan (Ouzbékistan), où des centaines de manifestants ont été tués par les troupes gouvernementales, ont eu un impact négatif sur les conditions d'asile dans la région. En avril 2006, le Gouvernement ouzbek a décidé de fermer la délégation de l'UNHCR dans le pays. L'accès à l'asile a été davantage réduit et des interprétations plus restrictives ont été appliquées lors des procédures d'attribution du statut de réfugié. En raison de l'instabilité politique de la région et plus particulièrement la vallée du Ferghana, en Ouzbékistan, l'UNHCR et ses partenaires ont élaboré un plan d'intervention d'urgence régulièrement actualisé.

Toutefois, certains progrès ont également été observés. Des solutions durables ont été identifiées pour les Tadjiks réfugiés dans des pays d'Asie centrale. Plus de 10 000 Tadjiks ont obtenu la nationalité turkmène. Par ailleurs, la campagne de naturalisation des Tadjiks réfugiés au Kirghizistan sera quasiment achevée à la fin de 2006. A la lumière de ces évolutions, l'UNHCR entend mettre prochainement un terme à son programme en faveur des réfugiés tadjiks. Prenant le relais, des organismes de développement assureront la gestion du suivi des projets de réintégration.

Dans toutes les républiques d'Asie centrale, les réfugiés afghans ont également bénéficié de solutions durables. Ils ont pour bon nombre été réinstallés dans des pays tiers ou sont sur le point d'obtenir le statut de résident permanent, avec l'aide de l'UNHCR.

En Asie du Sud-Ouest, la situation générale est dans une grande mesure déterminée par la situation qui règne en Afghanistan. Des institutions étatiques permanentes ont été établies dans le pays, conformément aux dispositions de l'Accord de Bonn conclu en 2001. Toutefois, le relèvement est encore entravé par de nombreux obstacles, comme le montre la récente dégradation des conditions de sécurité dans les provinces situées au sud et à l'est de l'Afghanistan.

En janvier 2006, le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont approuvé le Pacte pour l'Afghanistan, programme d'édification de l'État, de reconstruction et de développement s'étendant sur la période 2006-2010. Les possibilités de remédier à la situation des réfugiés afghans seront fonction de la réussite de ce partenariat.

Depuis le mois de mars 2002, plus de 4,7 millions d'Afghans ont regagné leur pays dont 3,5 millions avec l'assistance de l'UNHCR. Le nombre de rapatriements a très sensiblement diminué en 2006 : environ 290 000 Afghans ont pris le chemin du retour, près de la moitié d'entre eux recevant l'aide du Haut Commissariat pour ce faire.

Lors de la rédaction de cet Appel, quelque 3,5 millions d'Afghans vivaient encore en exil. Les Gouvernements et la population des Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan ont prodigué avec générosité leur hospitalité pendant un quart de siècle. En effet, plus de 80 pour cent des Afghans demeurés dans les pays avoisinants y vivent depuis plus de 20 ans et la moitié d'entre eux sont nés en exil. Si les réfugiés s'inquiètent toujours des conditions de sécurité, les enquêtes montrent qu'à présent, les principaux obstacles au retour sont avant tout d'ordre social et économique. Par ailleurs, les mouvements transfrontaliers normaux sont en augmentation.

Dans cet environnement opérationnel à la fois complexe et évolutif, l'UNHCR et ses partenaires ont été contraints de

procéder à des ajustements, immédiats ou à moyen terme, pour adapter leurs opérations en Afghanistan et dans la région. En Afghanistan, le Haut Commissariat entend appuyer le rapatriement librement consenti et la réintégration, tout en dotant le Gouvernement de moyens plus solides pour gérer les mouvements de population. En dépit de la dégradation des conditions de sécurité, l'UNHCR et ses partenaires mettront en œuvre un programme substantiel, concernant les abris, l'eau, l'assainissement et le suivi des rapatriés.

Une opération d'enregistrement entreprise par l'UNHCR à la fin de l'année 2006 permettra au Gouvernement pakistanais et à l'Organisation de mettre au point des solutions en faveur des 2,6 millions d'Afghans qui vivent toujours, selon les estimations, au Pakistan (et qui, de l'aveu du Gouvernement et de l'UNHCR, ne relèvent pas tous de la compétence du Haut Commissariat). Dans le même temps, l'UNHCR, le PNUD et les autorités pakistanaises ont réalisé des évaluations afin d'élaborer des programmes destinés aux régions touchées par la présence de populations réfugiées et aptes à améliorer les conditions de vie des communautés autochtones et réfugiées.

En République islamique d'Iran, 54 000 Irakiens et 920 000 Afghans ont été recensés lors d'une opération d'enregistrement menée à la fin de 2005. En 2006, le nombre de rapatriements assistés en direction de l'Afghanistan a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. L'UNHCR et les autorités iraniennes ont conclu un accord d'une durée de deux ans afin d'appuyer une série de projets d'assistance destinés à favoriser l'autosuffisance, à améliorer les possibilités de réinsertion post-rapatriement par le biais de formations professionnelles et à procurer une aide ciblée aux personnes ayant des vulnérabilités spécifiques.

En Afrique du Nord, le nombre de demandeurs d'asile et de migrants économiques originaires d'Afrique sub-saharienne qui traversent le territoire des cinq États de l'Union du Maghreb arabe pour rallier l'Europe a fortement augmenté. Les mauvais traitements, voire les expulsions dont ont été victimes des demandeurs d'asile, y compris des détenteurs de documents délivrés par l'UNHCR, ont incité le Haut Commissariat à élaborer une stratégie régionale – sous la forme d'un plan d'action en dix points – pour renforcer l'asile en Afrique du Nord. Entreprise en 2006, la mise en œuvre du plan se poursuivra tout au long de l'année 2007. Ceci permettra entre autres choses de doter les autorités de la région de capacités plus solides pour repérer les réfugiés et les demandeurs d'asile parmi les individus qui se dirigent vers l'Europe.

L'UNHCR dispense une assistance essentielle aux réfugiés sahraouis hébergés dans les camps de la région de Tindouf, en Algérie. En collaboration avec la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), l'UNHCR s'est attaché à mettre en œuvre le projet de mesures de rétablissement de la confiance lancé en 2004. A ce titre, il continuera en 2007 de faciliter des visites familiales et des appels téléphoniques, pour permettre aux réfugiés vivant dans les camps et aux membres de leurs familles restés au Sahara occidental de demeurer en contact.

Le Liban, qui s'efforçait de reconstruire son économie, a essuyé un très grave revers lors des attaques israéliennes

en 2006. Pas moins d'un million de personnes, provenant principalement du Sud-Liban, des faubourgs sud de Beyrouth et de la vallée de la Bekaa ont été temporairement déplacées par la crise. Après l'arrêt des hostilités, la plupart d'entre elles ont regagné des localités dévastées, tant socialement qu'économiquement.

Les activités de l'UNHCR au Moyen-Orient, en sus de son intervention d'urgence et de relèvement rapide au Liban, visent à traiter quatre problèmes graves : le flot incessant des demandeurs d'asile et des migrants quittant la Corne de l'Afrique pour rallier le Yémen, la crise au Soudan et son impact sur l'Égypte, la République arabe syrienne et la Jordanie, la situation en Iraq et ses répercussions sur les pays avoisinants et enfin le sort des réfugiés palestiniens vivant hors de la zone d'opérations de l'UNWRA et qui subissent un exil d'une longueur exceptionnelle.

Du fait des expulsions et des violences ethnico-religieuses et en particulier depuis le bombardement du sanctuaire de Samarra en février 2006, les déplacements de population à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Iraq ont fortement augmenté. D'après les estimations des autorités irakiennes, plus de 1 600 000 personnes seraient déplacées dans le pays, 425 000 d'entre elles ayant été chassées de leur localité d'origine par les dernières explosions de violence. L'insécurité généralisée, le manque criant de services sociaux, y compris des plus essentiels, et le chômage, ont contraint environ 1 500 000 Irakiens à chercher refuge dans des pays avoisinants. Plus de 90 000 d'entre eux sont enregistrés par l'UNHCR.

L'augmentation considérable de la population iraquienne réfugiée dans les États limitrophes s'accompagne d'une diminution des ressources et d'un affaiblissement des stratégies de survie des déracinés, car les pays hôtes ont restreint l'accès aux services. L'UNHCR entend renforcer son appui aux plus vulnérables des Irakiens exilés dans les pays voisins. Par ailleurs, l'Organisation renforce son dispositif d'intervention, en révisant ses plans d'intervention et en consolidant ses stocks d'urgence dans la région.

## Objectifs stratégiques

Dans la région CASWANAME, les objectifs stratégiques de l'UNHCR consistent à identifier et à mettre en œuvre des solutions globales en faveur des populations réfugiées, et à aider les institutions de l'État et de la société civile à protéger les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence. La réalisation de ces objectifs sera étayée par l'amélioration de la capacité d'intervention d'urgence dans la région. Une approche participative tenant compte des critères de genre et d'âge a présidé à la définition des objectifs sous-régionaux.

En Asie centrale, le but est de s'assurer que tous les réfugiés et toutes les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR bénéficient de la protection des gouvernements, conformément aux normes internationales, dans un environnement opérationnel évolutif. Les objectifs sous-régionaux sont les suivants :



Fuyant Bagdad où ils étaient menacés, des Palestiniens sont arrivés dans le *no man's land* entre l'Iraq et la Syrie. Ils y sont bloqués depuis mai 2006. *UNHCR*

- Maintenir les régimes de protection des réfugiés et prévenir le refoulement des réfugiés et des demandeurs d'asile.
- Renforcer les partenariats avec les institutions issues de la société civile, les organisations internationales et les États jouant un rôle clé dans la région, afin de garantir aux déplacés une protection, en conformité avec les normes internationales.
- Veiller à ce que les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR bénéficient d'une stratégie de solutions durables. En l'occurrence, il importera de remédier à la situation des réfugiés afghans de longue date par une utilisation stratégique de la réinstallation, d'appliquer la clause dite « de cessation » aux réfugiés tadjiks et de faciliter le rapatriement des réfugiés afghans et tchétchènes.
- Mettre en place un plan d'intervention actualisé et appliquer des mesures de préparation aux situations d'urgence.

En Asie du Sud-Ouest, le but primordial est de soutenir la progression vers la mise en place de nouveaux dispositifs politiques et opérationnels, aptes à gérer les mouvements de réfugiés et de manière plus générale, les mouvements de population. Ceci permettrait de mener à bien le processus de transition entre la gestion des réfugiés et la gestion de populations plus larges d'ici à 2009. Les objectifs sous-régionaux sont les suivants :

- Assurer la poursuite des rapatriements et permettre à 403 000 personnes de rentrer en 2007, moyennant l'amélioration des conditions de vie en Afghanistan, la mise en œuvre de programmes nationaux d'appui à la réintégration et le renforcement de la capacité des pays d'asile à aider les retours.
- Veiller à ce que les Afghans demeurés dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan soient autorisés à séjourner temporairement dans ces pays, dans des conditions plus prévisibles.

- Reconfigurer les projets d'assistance exécutés dans les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan et les orienter davantage sur le développement afin de faciliter les retours, tout en offrant une protection sociale aux plus vulnérables.
- Encourager une intensification des contacts bilatéraux entre les Gouvernements des pays de la région, relatifs aux mouvements de réfugiés et aux mouvements de population plus amples.
- Renforcer et mettre davantage en oeuvre les partenariats avec des acteurs nationaux et internationaux (dont des instituts de recherche) concernant les mouvements de réfugiés et de population.
- Réévaluer régulièrement le niveau de la protection dispensée en Afghanistan et les critères de référence sur les rapatriements librement consentis.

En Afrique du Nord, l'UNHCR entend instituer un cadre pour identifier et mieux protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile au sein des flux de population mixtes qui traversent la région. En conséquence, les objectifs sous-régionaux sont les suivants :

- Veiller à ce que les migrations en Afrique du Nord soient étudiées au moyen d'enquêtes sur le terrain, afin d'acquérir des connaissances et des compétences en la matière, de parvenir à une vision commune des dimensions des migrations mixtes et de faciliter la planification de politiques.
- Nouer des partenariats sur les questions de migrations et d'asile avec des acteurs clés, internationaux ou nationaux ; parvenir à un consensus sur les mesures requises pour améliorer la gestion des questions d'asile et de migrations.
- Veiller à ce que des partenaires clés élaborent une stratégie concertée de gestion des migrations.
- Veiller à ce que la mise en place de structures nationales, aptes à assurer l'accueil, le filtrage et la gestion

des demandeurs d'asile mêlés à des flux migratoires mixtes, progresse en Mauritanie, au Maroc, en Algérie, en Jamahiriya arabe libyenne et en Tunisie.

- Définir des solutions globales pour les migrants et des demandeurs d'asile en Afrique du Nord, en partenariat avec des institutions clés.

Au Moyen-Orient, le but est d'inciter les gouvernements à assumer davantage de responsabilités dans la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, tout en développant les partenariats et les contributions financières. Les objectifs sous-régionaux consistent à faire en sorte que :

- Les partenariats avec l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, d'autres institutions de la société civile, des personnalités éminentes et des institutions religieuses soient renforcés afin de promouvoir les droits des réfugiés dans le monde musulman.
- La protection soit consolidée du fait d'un engagement accru de la société civile, du renforcement des capacités nationales de gestion des questions d'asile et des actions entreprises pour contester la mise en détention de demandeurs d'asile et de réfugiés.
- Des solutions globales soient mises au point pour les Soudanais relevant de la compétence de l'UNHCR en Égypte, avec le concours de partenaires clés.
- Les demandeurs d'asile originaires de la Corne de l'Afrique qui parviennent au Yémen soient enregistrés par les autorités et leurs besoins humanitaires essentiels pris en charge par un éventail d'organismes, qui complètent ainsi l'aide dispensée par l'UNHCR.
- Des partenariats soient forgés pour mener une intervention maritime adéquate (y compris au moyen d'interceptions et de sauvetages en mer) contre la traite des demandeurs d'asile et des migrants originaires de la Corne de l'Afrique, qui traversent le Golfe d'Aden pour rallier le Yémen.
- Les États du Golfe augmentent leurs contributions à l'UNHCR, soit directement, soit par l'intermédiaire d'ONG ou d'associations.

L'UNHCR recherchera une approche régionale pour dispenser protection et assistance aux Irakiens exilés dans les pays avoisinants. En Iraq, le Haut Commissariat se consacrera en priorité à l'assistance aux déplacés internes, au rapatriement librement consenti et à la réinstallation des réfugiés qui n'ont guère d'espoir d'être intégrés sur place. Les objectifs généraux sont les suivants :

- Assurer la protection de tous les réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat, en dépit du climat de forte insécurité.
- Mettre en œuvre une approche régionale, intégrée et harmonisée, pour dispenser protection et assistance aux Irakiens exilés dans les pays avoisinants.
- Venir en aide aux déplacés internes dans les trois gouvernorats du nord et dans les six gouvernorats du sud.
- Actualiser régulièrement les plans d'intervention et entretenir les stocks d'urgence existants.

## Défis

En Asie centrale, la protection des réfugiés a été rendue plus difficile encore par la décision du Gouvernement ouzbek, qui a refusé la présence de l'UNHCR dans le pays.

A court terme, les conditions de sécurité en Afghanistan détermineront la viabilité des initiatives de l'UNHCR en Asie du Sud-Ouest. A plus long terme, la mise en place de solutions dépendra des accords éventuellement conclus par l'Afghanistan et les nations voisines, à savoir les Républiques islamiques d'Iran et du Pakistan. De plus, les trois pays devront s'entendre sur des modalités concrètes pour gérer les futurs mouvements de population hors du cadre de l'action humanitaire et de l'asile.

En Afrique du Nord, le rôle croissant de protection et d'assistance de l'UNHCR en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asile mêlés à des flux massifs de migrants clandestins demeure une entreprise complexe et coûteuse. Il importera de forger des partenariats ambitieux avec d'autres institutions des Nations Unies et des organisations internationales, ou de renforcer les partenariats existants.

Les possibilités de réinstallation des réfugiés originaires du Moyen-Orient ont diminué depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001. Le rapatriement librement consenti des principaux groupes de réfugiés n'est guère envisageable, en l'absence de solutions politiques et d'une stabilité suffisante dans leur pays d'origine. Les États arabes et les pays voisins au Moyen-Orient continuent d'accueillir d'importantes populations réfugiées.

Le sort des Irakiens, qui sont de plus en plus nombreux à rechercher un asile et une protection dans la région, préoccupe vivement l'UNHCR. En outre, certains réfugiés qui vivaient précédemment en Iraq, comme les Palestiniens, ont également fui le pays et ont besoin d'une protection temporaire. La plupart des pays du Moyen-Orient ne sont pas signataires des traités internationaux relatifs aux réfugiés, de sorte que les réfugiés ne peuvent bénéficier des droits fondamentaux sur leurs territoires.

Les problèmes et les procédures de sécurité limitent considérablement le champ d'action des agences des Nations Unies en Iraq. Au nord du pays, où les conditions de sécurité sont demeurées relativement stables, le Haut Commissariat a rétabli sa présence internationale et prévoit de la consolider en 2007. En raison de la violence qui continue de sévir au centre et de l'instabilité très marquée observée au sud, les opérations menées dans ces régions doivent être « télégérées » par des fonctionnaires internationaux en poste à Amman. Du fait de ses contraintes budgétaires et des difficultés d'accès au sud du pays, l'UNHCR fermera son bureau d'appui aux opérations en Iraq, situé à Koweït, au premier trimestre 2007. Tout en prévoyant de poursuivre la « télégestion » de ses opérations, exécutées par des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, le Haut Commissariat envisage de rétablir une présence à Bagdad en 2007, si les conditions de sécurité le permettent.

Budget (dollars E.-U.)		
Pays	Budget-programme annuel Budget	
	2006	2007
Algérie	4 889 412	4 268 794
Jamahiriya arabe libyenne	1 096 200	984 270
Maroc	605 017	885 472
Mauritanie	535 609	983 475
Tunisie	358 859	358 096
<b>Sous-total Afrique du Nord</b>	<b>7 485 097</b>	<b>7 480 107</b>
Arabie saoudite	4 569 179	4 294 356
Égypte	2 151 057	1 305 042
Émirats arabes unis	93 200	144 000
Iraq	2 098 883	1 755 137
Israël	3 204 282	3 667 704
Jordanie	2 348 944	2 118 995
Liban	1 885 381	2 050 212
République arabe syrienne	0	684 983
Yémen	5 168 295	4 755 782
<b>Sous-total Moyen-Orient</b>	<b>21 519 221</b>	<b>20 776 211</b>
Afghanistan	60 978 721	52 270 958
République islamique d'Iran	16 411 128	12 849 430
Pakistan	23 327 170	19 053 563
Activités régionales <sup>1</sup>	589 242	275 000
<b>Sous-total Asie du Sud-Ouest</b>	<b>101 306 261</b>	<b>84 448 951</b>
Kazakhstan	1 834 526	1 644 523
Kirghizistan	1 291 566	1 439 904
Ouzbékistan	1 319 032	1 152 957
Tadjikistan	1 020 770	765 635
Turkménistan	1 277 649	0
<b>Sous-total Asie centrale</b>	<b>6 743 543</b>	<b>5 003 019</b>
<b>Total CASWANAME</b>	<b>137 054 122</b>	<b>117 708 288</b>

<sup>1</sup> Inclut le rapatriement des Afghans en provenance de divers pays.

